



HAL
open science

La sépulture campaniforme de Ciry-Salsogne ” La Bouche à Vesle ” (Aisne)

Lamys Hachem, Pierre Allard, Fabien Convertini, Bruno Robert, Laure
Salanova, Isabelle Sidéra, Corinne Thevenet

► To cite this version:

Lamys Hachem, Pierre Allard, Fabien Convertini, Bruno Robert, Laure Salanova, et al.. La sépulture campaniforme de Ciry-Salsogne ” La Bouche à Vesle ” (Aisne). Laure Salanova & Yaramila Tchérémissinoff. Les sépultures individuelles campaniformes en France, CNRS Editions, pp.21-35, 2011, Gallia Préhistoire. Supplément ; 41, 978-2-271-07124-8. halshs-00654008

HAL Id: halshs-00654008

<https://shs.hal.science/halshs-00654008>

Submitted on 20 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/281565476>

La sépulture campaniforme de Ciry-Salsogne " La Bouche à Vesle " (Aisne)

Article · January 2011

CITATIONS

2

READS

173

7 authors, including:



Lamys Hachem

Institut national de recherches archéologiques préventives

43 PUBLICATIONS 216 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Fabien Convertini

Institut national de recherches archéologiques préventives

147 PUBLICATIONS 356 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Laure Salanova

Paris Sciences and Letters (PSL) University

213 PUBLICATIONS 620 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Isabelle Sidéra

French National Centre for Scientific Research

125 PUBLICATIONS 590 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Evolutions. Evoluons-nous ? [View project](#)



Projet "ALLY Animals, Lifeways and Lifeworlds in Yup'ik Archaeology: Subsistence, Technologies, and Communities of Change". [View project](#)

Chapitre II

LA SÉPULTURE CAMPANIFORME DE CIRY-SALSOGNE « LA BOUCHE À VESLE » (AISNE)

Lamys Hachem, Pierre Allard, Fabien Convertini, Bruno Robert, Laure Salanova, Isabelle Sidéra, Corinne Thevenet (avec la collaboration de Yves Guichard et Virginie Peltier)

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE DE DÉCOUVERTE

Lamys Hachem

Une tombe datée du Campaniforme a été découverte en l'an 2000, dans la partie nord du site de Ciry-Salsogne, localisé dans la vallée de l'Aisne, à une douzaine de kilomètres à l'est de la ville de Soissons (fig. 14). Le lieu-dit « La Bouche à Vesle » est situé le long de la Vesle, à proximité de sa confluence avec l'Aisne. L'ensemble de la zone considérée (soit 30 ha) est constitué d'un

méplat à substrat graveleux propice aux installations humaines, et des interventions archéologiques antérieures ont mis au jour de nombreuses structures tant protohistoriques qu'historiques (Desenne *et al.*, 2000).

Un décapage réalisé sur deux hectares a révélé cette tombe isolée (structure 95) au milieu de structures de l'âge du Bronze et de La Tène ; aucun aménagement extérieur ni aucune autre sépulture n'ont été découverts dans les environs (Desenne *et al.*, 2000).

Elle se présentait en surface comme une grande fosse circulaire (fig. 15, n° 1), qui ne se distinguait pas des silos protohistoriques qui l'entouraient et, de ce fait, elle fut ouverte à la pelle mécanique par moitié



Fig. 14 — Localisation du site de Ciry-Salsogne « La Bouche à Vesle » (Aisne).

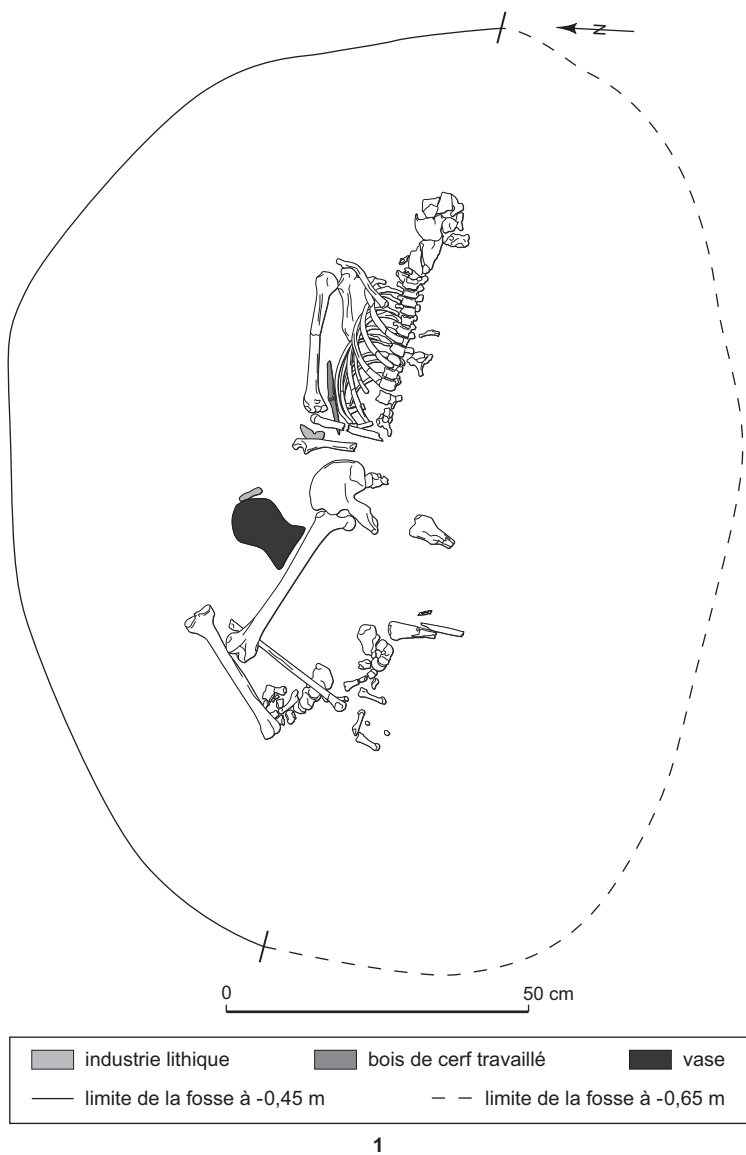


Fig. 15 — La sépulture de Ciry-Salsogne « La Bouche à Vesle » (Aisne).
1, relevé C. Thevenet (Université Paris I); 2, détail du squelette (cliché Y. Guichard).

comme les autres structures. La moitié sud, ouverte en premier et décapée par passes successives, révéla un squelette humain à 0,65 m de profondeur (fig. 15, nos 1-2).

Cependant, aucun indice préalable ne préparait à cette découverte dans la portion haute de la structure. La partie gauche du squelette ainsi qu'un poignard en silex qui l'accompagnait furent déplacés au cours de l'intervention à la pelle mécanique, puis ont été immé-

diatement récupérés. Le côté nord de la structure, resté intact, a pu être fouillé à la main. Une date fournie par le laboratoire de Groningen situe cette structure à 2574-2452 BC⁴.

4. GrA-32767: 3970 ± 30 BP; date calibrée avec Calib Radiocarbon Calibration Program, par M. Stuiver et P. J. Reimer (1993). Cette datation a été financée et réalisée dans le cadre du PCR « La fin du Néolithique dans le centre-nord de la France » (R. Cottiaux et L. Salanova [dir.]).

UNE SÉPULTURE AMÉNAGÉE

Lamys Hachem, Corinne Thevenet

L'ouverture de la structure suivie d'une coupe stratigraphique longitudinale (*fig. 16*) ont révélé des dimensions bien supérieures à ce qui était observable en surface, en raison d'un comblement constitué de grève mélangée à sa périphérie. La longueur de la fosse sépulcrale atteint ainsi 2,60 m, pour une largeur reconstituée d'environ 2 m. Sa profondeur est conservée sur 0,70 m sous la surface de décapage. La fosse est orientée strictement est-ouest. Le défunt a été déposé en son centre, mais légèrement décalé par rapport à son grand axe et se trouve ainsi orienté est-sud-est - ouest-nord-ouest.

TAPHONOMIE DU CADAVRE : MILIEU DE DÉCOMPOSITION ET POSITION ORIGINELLE DE DÉPÔT DU CORPS

Rappelons que l'analyse du milieu de décomposition du corps et la restitution de sa position de dépôt originelle se fondent sur l'observation de la moitié

droite du squelette seulement. De la partie gauche, il ne reste en place qu'un fragment proximal du fémur, un fragment distal du tibia et de la fibula ainsi que les os du pied.

Le corps repose en décubitus dorsal, le membre supérieur droit fléchi et l'avant-bras sur l'abdomen ; le membre inférieur droit est en abduction et repose sur le fond de la fosse. Le squelette présente de nombreuses distorsions par rapport à l'ordre anatomique. On note ainsi la dislocation du coude droit : les os de l'avant-bras se sont mobilisés dans l'espace vide secondaire créé par la décomposition de l'abdomen ; toutefois, l'extrémité proximale de l'ulna outrepassse le volume initial du cadavre. C'est également le cas de l'os coxal droit, dont le basculement vers l'arrière a entraîné sa mise à plat totale ; il a de plus légèrement pivoté latéralement. Le membre inférieur droit est totalement disloqué, toutes les articulations (hanche, genou et cheville) sont rompues. Le fémur se présente par sa face antérieure ; son extrémité distale repose sur la fibula, celle-ci apparaissant par sa face médiale. Quant au tibia, il se présente par sa face postérieure, sa diaphyse se trouvant perpendiculaire au fémur. Enfin, les pieds présentent également des déconnexions et des déplacements. À droite, le calcaneus apparaît par sa face médiale alors que le talus, le naviculaire, le cunéiforme 1 et le métatarsien 1 (tous en

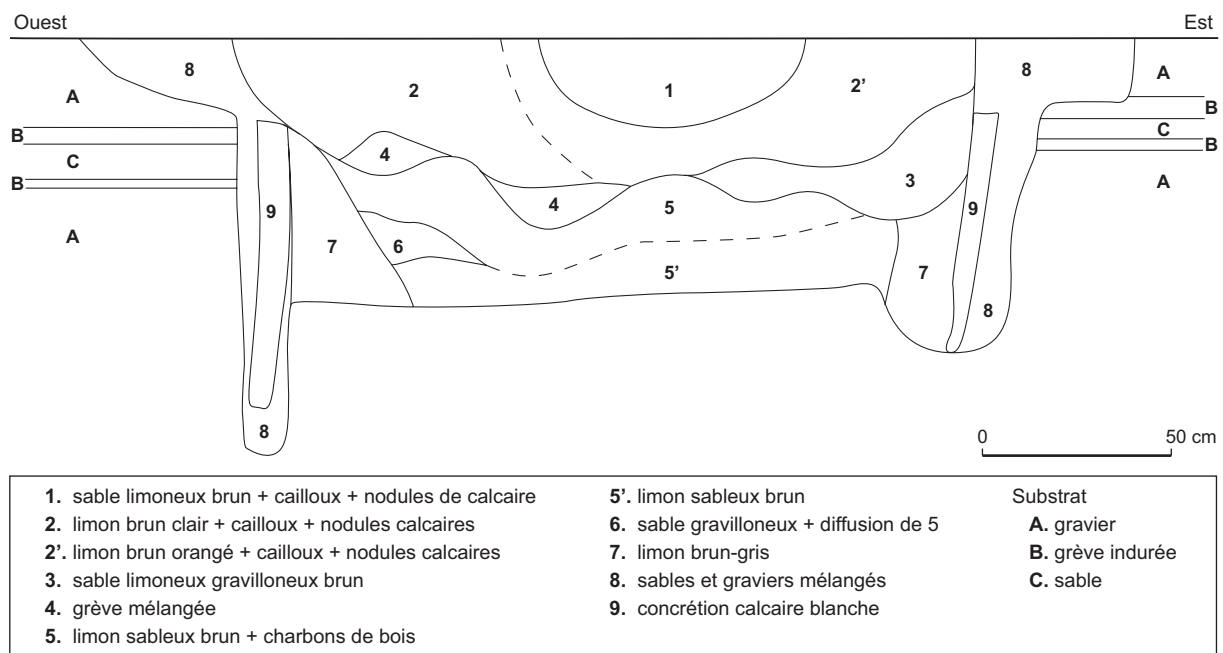


Fig. 16 — Ciry-Salsogne (Aisne). Coupe stratigraphique longitudinale de la sépulture (relevé L. Hachem et V. Peltier, Inrap).

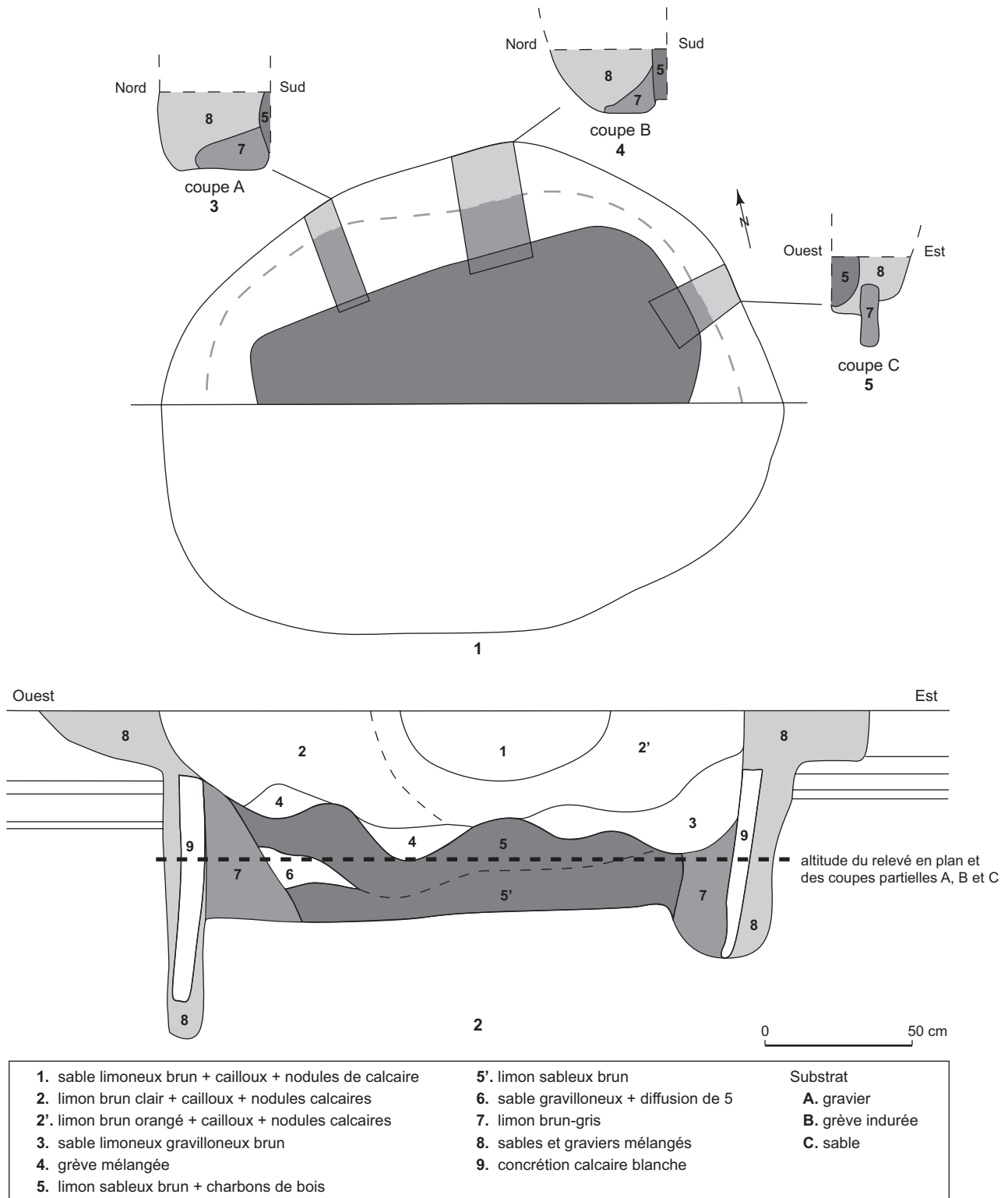


Fig. 17 — Ciry-Salsogne (Aisne). 1, relevé en plan ; 2 à 5, projection des différentes coupes stratigraphiques de la fosse sépulcrale.

position anatomique les uns par rapport aux autres) se présentent par leur face plantaire et que le reste du pied est disloqué. À gauche, calcaneus, talus et naviculaire sont tous les trois en vue médiale, mais non en connexion stricte ; à l'ouest de cet ensemble, on note la dispersion des cunéiformes et des métatarsiens.

Ces nombreuses dislocations, accompagnées d'importantes sorties du volume initial du cadavre, impliquent sans conteste une décomposition du corps en espace vide. Cependant, la disposition des os du membre inférieur droit ainsi que celle des pieds témoignent d'une dynamique d'effondrement qui ne s'explique que par une position originellement fléchie et redressée du membre inférieur droit, le tibia se trouvant alors certainement proche d'une position verticale. Ainsi l'on comprend qu'en chutant latéralement, le fémur ait d'une part repoussé le tibia et d'autre part exercé une poussée sur l'os coxal droit. Le premier a pivoté sur lui-même, le second latéralement. Quant à la fibula, sa chute accentuée par le poids du fémur est vraisemblablement la cause du retournement du bloc talus, naviculaire, cunéiforme 1 et métatarsien 1. La position du tarse postérieur gauche, en vue médiale, ainsi que l'orientation des fragments de fémur, tibia et fibula suggèrent que le membre inférieur gauche était originellement dans la même position et qu'il a subi le même effondrement.

Le corps reposait ainsi en décubitus dorsal, les membres inférieurs fléchis et les genoux redressés. Les membres inférieurs se trouvaient donc dans une position relativement instable au moment du dépôt. Toutefois, aucun indice ne permet d'envisager l'existence d'éléments périssables ayant assuré leur maintien : rien n'indique en effet la présence de liens ou d'une enveloppe ayant enserré le corps et l'on n'observe aucun effet de paroi sur le squelette.

UNE STRUCTURATION COMPLEXE

Les aménagements ayant assuré le maintien d'un espace vide dans la sépulture de Ciry-Salsogne s'avèrent difficiles à identifier. La coupe longitudinale a été complétée par trois coupes partielles, réalisées à environ 0,50 m de profondeur, deux dans la paroi septentrionale et une dans la paroi orientale. L'ensemble de ces relevés permet d'observer un creusement et un comblement complexes de la tombe (*fig. 17, n^{os} 1-5*; voir également *fig. 16*).

Ainsi, le profil longitudinal de la structure montre dans sa partie supérieure deux petites banquettes formées par le substrat laissé en place, l'une à l'extrémité orientale et l'autre à l'extrémité occidentale de la fosse. Les conditions de la découverte de la tombe n'ont pas permis de vérifier si ces banquettes étaient limitées aux extrémités est et ouest ou si elles ne formaient à l'origine qu'un seul ensemble, occupant tout le pourtour de la fosse. À ces deux mêmes extrémités, est et ouest, mais au pied des parois, on observe un surcreusement, plus profond et étroit à l'ouest qu'à l'est. Il est ici possible d'avancer que ces surcreusements profonds au pied des parois sont effectivement limités : les deux coupes transversales A et B montrent qu'ils sont absents au pied de la paroi septentrionale (*fig. 17, n^{os} 3-4*). Quant à la coupe partielle C, réalisée dans la paroi orientale de la fosse, si elle présente également un surcreusement, son remplissage le distingue nettement de celui observable dans les surcreusements est et ouest à partir de la coupe longitudinale (cf. *infra*). Toutefois, ces trois coupes stratigraphiques partielles font apparaître que la zone périphérique de la fosse est plus profonde de quelques centimètres que la partie centrale dans laquelle repose le corps.

À ce creusement complexe correspond un remplissage qui ne l'est pas moins. On peut cependant le décomposer en quatre principaux ensembles (*fig. 16 et fig. 17, n^o 1*) :

- un comblement périphérique, observable depuis la surface et jusqu'au fond, constitué de sables et de graviers mélangés (couche 8), dont une partie est concrétionnée (couche 9) ;

- un remplissage formé de limon brun gris (couche 7), occupant le pied des parois est et ouest (*fig. 17, n^o 1*), mais que l'on retrouve de manière moins développée le long de la paroi nord (*fig. 17, n^{os} 3-5*) ;

- le niveau dans lequel repose le défunt, formé de limon brun (couche 5') et recouvert par une couche de limon noir contenant des charbons de bois (couche 5). Les couches 5 et 5' sont parfaitement visibles en plan à 0,50 m de profondeur, dans la moitié septentrionale de la fosse, et dessinent une forme quadrangulaire (*fig. 17, n^o 2*) ;

- enfin, le remplissage sommital et central de la fosse sépulcrale est composé de sables limoneux bruns comprenant une part plus ou moins importante de cailloux et de nodules calcaires (couches 1, 2, 2' et 3).

Stratigraphie et morphologie du creusement permettent de proposer une restitution de l'aménagement intérieur de la sépulture de Ciry-Salsogne, bien que

l'emplacement de la coupe longitudinale, décalée par rapport à l'axe de la tombe, en limite la portée. Les remplissages 5 et 5' délimitent en plan le contenant qui a abrité le corps (*fig. 17, nos 1-2*). Les côtés nord et probablement sud de la tombe (selon le principe de symétrie) ont donc accueilli des parois en matériaux périssables, distantes d'une trentaine de centimètres de celles de la fosse. Elles ont été maintenues en place à leur base par des « renforts » (couche 7), disposés à l'extérieur du volume sépulcral (*fig. 17, nos 3-4*). Les côtés est et ouest ont accueilli un aménagement similaire, mais le renfort est davantage fondé à l'est, implanté dans un surcreusement (*fig. 17, no 5*). Ce dispositif a été renforcé par un coffrage des parois de la fosse, limité vraisemblablement aux angles : la forme des remplissages constitués par la couche 9 évoque un système de planches installées dans les surcreusements aux pieds des deux parois (*fig. 17, no 1*). Il est très probable que l'espace ainsi ménagé entre les parois de la fosse et celles du contenant ait été remblayé immédiatement par les sables et graviers issus du creusement de la fosse (remplissage 8), afin d'assurer la stabilité de l'ensemble.

Enfin, les pseudo-coffrages limités aux angles (remplissage 9) ont peut-être également servi d'assise à la couverture du contenant. Leur forme suggère en effet un matériau rigide, et leur extrémité supérieure se situe à une même hauteur. L'espace sépulcral ainsi formé aurait une hauteur d'environ 0,50 m, compatible avec la position de dépôt du corps, sur le dos et les genoux redressés. La limite supérieure du comblement constitué de limon brun au-dessus du corps (remplissage 5) et son profil en « vagues » laisse supposer l'existence d'une couverture rigide, effondrée en plusieurs morceaux. Par ailleurs, le pendage de ce remplissage et de celui de la couche 7 à l'extrémité occidentale de la fosse permettent d'envisager un affaissement de la paroi du contenant (qui aurait alors repoussé le « contrefort »), suite à l'effondrement de la couverture.

Enfin, plusieurs éléments de la structuration de la sépulture demeurent sans réponse. L'origine de la présence de nombreux charbons de bois dans la couche 5 est ainsi difficile à expliquer. Il semble exclu qu'un feu ait été pratiqué dans la fosse sépulcrale, au-dessus du squelette, sans qu'il n'en soit resté aucune autre trace, notamment de rubéfaction. La partie supérieure de l'architecture de la sépulture est quant à elle difficilement reconstituable. Un second système de couverture assurait-il la fermeture de la fosse sépulcrale au niveau du sol ? Et l'espace intermédiaire entre ces deux cou-

vertures a-t-il été laissé vide ou remblayé ? Deux indices plaideraient en faveur d'un espace laissé effectivement vide : d'une part, les limites verticales du remplissage périphérique de la fosse, formé de sable et gravier mélangé (couche 8) et, d'autre part, les petites poches de grève mélangée (couches 4 et 6) qui s'intercalaient entre les principales étapes du comblement central de la tombe. Celles-ci, intrusives, se seraient alors infiltrées progressivement lors de la détérioration des matériaux de couverture.

La sépulture campaniforme de Ciry-Salsogne témoigne donc d'une structuration interne complexe, dans une fosse sépulcrale surdimensionnée. Au vu des éléments que nous sommes susceptibles de reconstituer, il ne s'agit pas d'un contenant amovible, mais bien plutôt d'aménagements construits dans la fosse sépulcrale. La seule autre sépulture campaniforme documentée dans l'Aisne, à Juvincourt-et-Damary, n'a pas fourni de traces de tels aménagements, mais au contraire témoigne d'une décomposition du corps en espace colmaté (Bayard *et al.*, 1989, p. 47). C'est également le cas de la sépulture de Jablines « Le Haut Château », dans la basse vallée de la Marne (Laporte *et al.*, 1992, p. 224). En revanche, l'ensemble de sépultures campaniformes récemment fouillées à Mondelange, en Moselle (Lefebvre *et al.*, 2008), témoigne de structururations qu'il est tentant de rapprocher pour partie de certains des aménagements observés dans la tombe de Ciry-Salsogne. Si plusieurs de ces sépultures présentent un creusement de forme quadrangulaire et à fond plat, elles permettent également d'observer des surcreusements pratiqués aux angles, « peut-être destinés à recevoir des poteaux ». Pour d'autres, un double remplissage a été observé, l'un occupant la zone centrale de la tombe et l'autre sa zone périphérique, suggérant une architecture interne, comme une chambre funéraire boisée. Par ailleurs, plusieurs déconnexions et déplacements de pièces osseuses plaident favorablement pour une décomposition des corps en espace vide (Lefebvre *et al.*, 2008, p. 188-191). L'installation de poteaux à l'intérieur de la fosse sépulcrale, à chacun de ses angles, a également été constatée à Gurgy, dans l'Yonne (K. Meunier *et al.*, ce volume, chap. VI, p. 65-70).

Au sein de la sépulture de Ciry-Salsogne, il nous est difficile d'expliquer la présence de charbons de bois au-dessus du corps et de la mettre en relation, par exemple, avec les aménagements sépulcraux supposés. Dans deux sépultures campaniformes fouillées à Altwies-« Op dem Boesch » (Grand-Duché de Luxembourg), ont également été observés des charbons de bois mêlés au

sédiment de remplissage (Toussaint *et al.*, 2002). Dans ces deux tombes, des traces de rubéfaction sur le fond de la fosse (mais l'absence de brûlure sur les squelettes) ont suggéré aux auteurs qu'un feu avait été allumé dans la fosse sépulcrale, celle-ci étant ensuite nettoyée avant le dépôt du corps. Les restes de ce foyer auraient été par la suite déposés dans la fosse, sur le système de couverture qui a assuré le maintien d'un espace vide dans celle-ci (Toussaint *et al.*, 2002, p. 275-278). À Ciry-Salsogne, rien ne permet d'envisager que les officiants aient pratiqué un feu dans la fosse sépulcrale. Toutefois, on peut supposer que la suite des gestes est similaire et que les restes d'un foyer ont été déposés également sur le plafond du contenant.

Dans toutes les sépultures campaniformes citées, les défunts reposent en décubitus latéral, gauche ou droit. S'il s'agit-là de la position de dépôt la plus fréquente dans les sépultures individuelles campaniformes et qu'elle est en grande partie codifiée, les hommes reposant majoritairement sur le côté gauche, tandis que les femmes se trouvent principalement sur le côté droit (Salanova, 2007), la position de dépôt du sujet de Ciry-Salsogne (sur le dos, les membres inférieurs fléchis mais redressés) apparaît d'autant plus surprenante. C'est dans la sépulture de Jablines « Le Haut Château » que l'on observe la position de dépôt qui peut s'en rapprocher le plus. À Jablines, le corps a été déposé en décubitus dorsal : les membres inférieurs sont fléchis vers la gauche, mais l'importante dislocation qui affecte les deux genoux implique que ces derniers étaient à l'origine en élévation (Laporte *et al.*, 1992, p. 224). Toutefois, cette surélévation originelle des membres inférieurs n'est vraisemblablement pas aussi importante que dans le cas du défunt de Ciry-Salsogne. Quant à l'orientation du corps (la tête principalement vers l'est), elle est très fréquente parmi les sépultures campaniformes individuelles qui contiennent, outre un vase, des outils divers (Salanova, 2007).

LE MOBILIER FUNÉRAIRE

Le défunt, un jeune adulte masculin âgé de 20 à 22 ans⁵, est accompagné d'un mobilier varié, dont

5. La diagnose sexuelle a été réalisée à partir de deux méthodes, l'une morphoscopique (Bruzek, 2002) et l'autre métrique (Bruzek, 1992). L'estimation de l'âge au décès est fondée sur l'observation des points d'ossification secondaire (Birkner, 1980).

une première analyse avait été effectuée pour le rapport de fouilles (B. Robert pour la céramique et P. Allard pour le silex, *in* Desenne *et al.*, 2000). L'essentiel de celui-ci est disposé à la droite du corps : un vase (*fig. 18, n° 1*) et un briquet en silex (voir *infra, fig. 20a et b, n° 2*) sont situés au niveau de la cuisse droite, un éclat brut en silex se trouve sous le coude droit et un objet en bois de cerf repose entre le coude et l'hémithorax droits. L'objet était posé à plat le long du torse et l'extrémité distale passait sous l'humérus (*fig. 18, n° 2*). Seul le poignard en silex (voir *infra, fig. 20a et b, n° 1*) a été déposé à la gauche du défunt.

LE RÉCIPENT CÉRAMIQUE

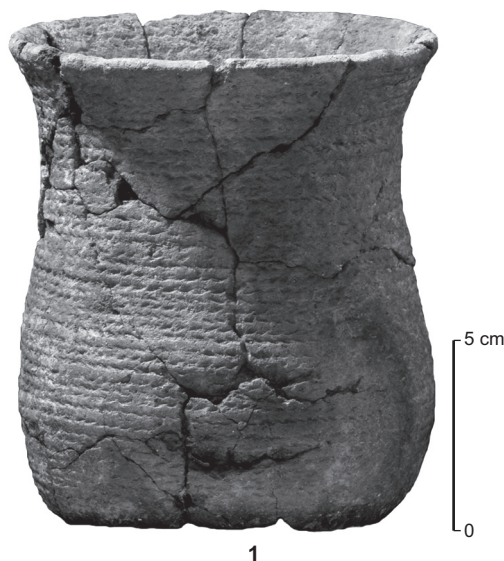
ÉTUDE TECHNOLOGIQUE

Laure Salanova

Le vase découvert dans la sépulture individuelle de Ciry-Salsogne est très érodé et concrétionné. Malgré cela, il présente des caractéristiques significatives et peu courantes sur bien des aspects.

La forme renvoie à un gobelet élancé de 16,5 cm de hauteur, à fond plat et à profil en « S » (*fig. 19, n° 1*). Ses parois sont relativement fines (0,4 cm à 0,5 cm) par rapport à la moyenne des vases campaniformes français (0,5 cm-0,6 cm). Plusieurs décollements attestent un montage au colombin : le fond, galette constituée d'un colombin roulé en spirale, et le bas de la panse présentant un important décollement en biseau. En outre, ce vase a subi une déformation au cours du montage : il est comme aplati, si bien que le diamètre à l'ouverture mesure 10 cm dans une des largeurs et 11,2 cm dans la largeur opposée (*fig. 19, n° 2*). Cette déformation concerne tout le profil du vase.

L'érosion ne permet pas de déterminer les opérations de finition, mais les surfaces sont lisses et le dégraissant n'est pas visible. De couleur orange à l'intérieur comme à l'extérieur, les tranches noires témoignent d'une cuisson en atmosphère partiellement oxydante. Le décor couvre toute la surface externe du gobelet ainsi que le bord interne. Sur la surface externe, il est composé d'une répétition de lignes horizontales doubles imprimées à l'aide de deux cordelettes en sens inverse : la ligne du haut est à torsion en « S » et la ligne du bas à torsion en « Z » (*fig. 19, n° 3*). Le



1



2

Fig. 18 — Ciry-Salsogne (Aisne). 1, le vase, sans le fond (cliché S. Oboukhoff, CNRS); 2, détail de l'emplacement du mobilier: un éclat brut en silex se trouve sous le coude droit et un objet en bois de cerf repose entre le coude et l'hémi-thorax droits (cliché L. Hachem, Inrap).

bord interne porte trois bandes identiques. Les torsades ne se reflètent pas de façon symétrique et les lignes ne présentent pas une équidistance constante. Ce schéma ne peut être obtenu qu'avec deux cordelettes maintenues ensemble lors de l'impression (Hurley, 1979). Les cordelettes, d'un diamètre de 1,5 mm, n'étaient pas très tendues (3 torsades/cm) et elles ont été posées en spirale, comme l'attestent les empreintes au bas de la panse et l'inclinaison des lignes (fig. 19, n° 1). L'impression a été réalisée dans une pâte très molle, mais la profondeur des empreintes est irrégulière d'une bande à l'autre. La profondeur importante de certaines empreintes pourrait témoigner d'un montage assisté de liens, les cordelettes faisant office de soutien aux parois montées au colombin, avant le séchage. Cette technique, connue aux Pays-Bas, permet d'obtenir des vases hauts et étroits (Leeuw, 1976). Globalement, le tracé décoratif n'est pas très régulier: les lignes ne sont pas strictement parallèles et l'espacement entre les bandes varie considérablement. Dans la partie inférieure, un des espaces, plus important que les autres, a été rempli par une rangée de hachures imprimées. Étant donné la longueur des empreintes (1 cm) et leur faible courbure, ces hachures ont été plus probablement imprimées à l'aide d'une spatule non dentée à front courbe qu'au moyen d'un ongle. Ces impressions sont postérieures à celles des cordelettes, car elles les recouvrent en partie.

De par ses caractéristiques stylistiques et techniques, le gobelet de Ciry-Salsogne renvoie au groupe 2IIb (*All Over Corded*) de la typologie hollandaise (Lanting, Waals, 1976), c'est-à-dire un groupe intermédiaire entre la culture des sépultures individuelles (*Single Grave Culture*) et le Campaniforme vrai. Dans ce groupe, le montage assisté de liens cordés est particulièrement employé (Leeuw, 1976). En France, cette technique n'est pas attestée, excepté pour des vases d'obédience extra-régionale. Parmi ceux-ci, le gobelet de Jablines « Le Haut Château » est indéniablement l'exemple qui se rapproche le plus de celui de Ciry-Salsogne. Monté suivant une chaîne opératoire identique, il est également décoré, sur la surface externe et sur la surface interne du bord, de lignes horizontales imprimées à la cordelette (Salanova, 2000). Tout comme à Ciry-Salsogne, cette cordelette n'est pas très fine (2 mm), mais à Jablines elle est simple et à torsion en « S ». Ce gobelet provient également d'une sépulture individuelle isolée, aménagée dans un puits abandonné de la mine de silex (Laporte *et al.*, 1992). Outre le

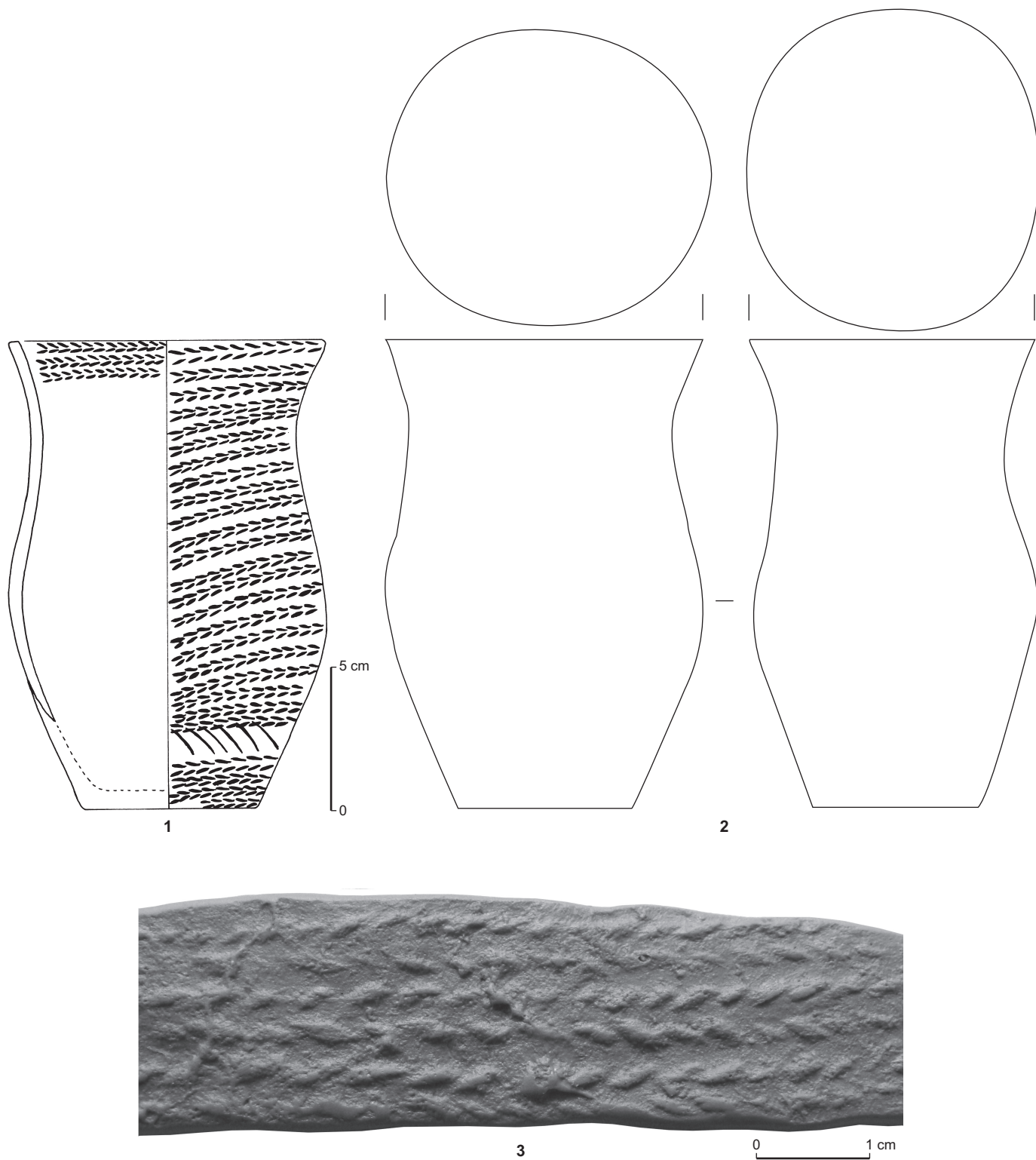


Fig. 19 — Ciry-Salsogne (Aisne). 1, vase représenté dans sa plus grande largeur ; 2, profil et ouverture du gobelet, représentés sur deux faces opposées ; 3, empreinte du décor à la cordelette (dessins et cliché L. Salanova, CNRS).

probable squelette d'une femme, cette tombe contenait aussi un poignard en silex du Turonien supérieur du Grand-Pressigny.

ÉTUDE DE LA PÂTE

Bruno Robert

Le vase avait fait l'objet d'une première analyse pour le rapport de fouilles (B. Robert *in* Desenne *et al.*, 2000). Il avait été noté qu'il se trouvait dans le sol en position couchée comme en témoignait l'encroûtement calcaire sur les parois extérieure et intérieure, déposé sur le côté aplati. Aucune trace de cuisson n'apparaît et la base ne montre pas d'usure particulière. Elle présente sur le fond une large ouverture créée par le retrait produit lors du séchage, qui pourrait indiquer que le vase n'était pas utilitaire en tant que contenant. Une hypothèse laisserait supposer que le récipient ait peu ou pas servi.

Les principaux composants de la pâte avaient été identifiés dans cette étude préliminaire. La matrice renferme à l'état naturel un sable fin, mais pas en surabondance. La taille des quartz n'excède pas 0,15 mm. Les grains translucides aux surfaces piquetées affectent une forme arrondie. On trouve également dans les mêmes tailles des oxydes de fer et de la glauconie fine aux grains ovoïdes opaques et brun rouille. La glauconie est surtout visible et abondante en surface. On ne l'observe pas dans les sections. Bien représenté également dans la matrice, un minéral gris à bords abrupts mesure environ 0,75 mm de longueur. Il s'agit soit d'un feldspath soit d'un silex non chauffé.

ÉTUDE PÉTROGRAPHIQUE

Fabien Convertini

L'analyse en lame mince apporte des informations complémentaires. La matrice est phylliteuse, d'aspect cotonneux et à structure maillée. Outre les composants déjà mentionnés, la pâte recèle également du feldspath potassique émoussé (100 et 300 μm), rare, un plagioclase et de très rares micas blancs (100-200 μm) ainsi qu'une épidote et une tourmaline verte. Un fragment de roche d'origine plutonique quartzo-feldspathique (300 μm) et un fragment de roche d'origine métamorphique (quartz et micas blancs orientés) (120 μm) sont

présents. Deux calcédoines fibroradiées sont également présentes (200 μm), ainsi que de très rares fragments de silex, peu usés, mais toutefois non anguleux (200 μm -1 mm). Des grains de chamotte, peu abondants (200 μm -1,6 mm), sont aussi à signaler. Ils sont tous à matrice phylliteuse et renferment du quartz. Quelques-uns d'entre eux contiennent des grains de glauconie. Aucun fragment d'os n'a été observé.

La porosité importante est représentée par les fissures larges et courtes disposées parallèlement à la paroi.

Pour résumer, la terre employée pour la confection du gobelet est une argile contenant de la glauconie. Ce minéral est présent dans plusieurs formations de l'Éocène local attestées autour du site (Cavelier, Médioni, 1987). Tout d'abord, il se trouve dans le Thanétien moyen (e2), qui se présente sous forme d'argiles sableuses glauconieuses. Il est présent, ensuite, dans l'Yprésien supérieur (e4a), dans des niveaux de sable et dans des sables argileux non fossilifères ainsi que dans l'Yprésien supérieur (e4b), dans des sédiments composés d'alternances de lits sableux glauconieux et argileux. Enfin, il se trouve dans les sables verts du Lutétien inférieur (e5a).

Ce gobelet a donc pu être fabriqué à partir d'une terre située sur les rives de la vallée de l'Aisne, car la totalité de ses composants existent dans plusieurs formations géologiques locales ou proches, mais la formation géologique précise à la source de la matière première exploitée reste inconnue. Toutefois, les niveaux argilo-sableux du Thanétien moyen ou de l'Yprésien supérieur peuvent être proposés comme origines potentielles.

L'étude des grains de chamotte indique que ce vase a été confectionné dans un lieu sur lequel étaient présents d'autres récipients fabriqués avec les mêmes types de terres à glauconie.

Le vase recueilli dans la sépulture du Haut Château à Jablines, comparaison la plus probante d'un point de vue typologique avec le gobelet de Ciry-Salsogne, présente également des caractéristiques très proches quant à la pâte. La matrice est phylliteuse, cotonneuse et à structure fluidale. Les inclusions, moyennement abondantes, sont dominées par les glauconies orangées ou brunes, à grains arrondis et de taille comprise entre 100 et 800 μm . Le quartz est peu abondant. Il est émoussé à très rarement usé, de taille comprise entre 20 μm et 1,2 mm. Le feldspath potassique est rare. Il présente la même usure que le quartz (60 et 800 μm). Les fragments de roche d'origine plutonique sont très rares. Il

s'agit d'assemblages quartzo-feldspathiques pouvant renfermer du mica blanc et de la tourmaline verte (200-450 μm). La calcédoine fibroradiée et un fragment de silex usé sont également présents (800 μm -3,5 mm). Les grains de chamotte sont peu abondants et de taille comprise entre 150 μm et 1,9 mm. Leurs pâtes sont proches de celle du gobelet. Ils renferment toujours du quartz en quantité variable et l'un d'entre eux contient un fragment d'os. La porosité abondante est matérialisée par de larges fissures, courtes ou longues, disposées parallèlement à la paroi ainsi que par de grosses vacuoles présentes au cœur.

La terre à l'origine du gobelet de Jablines est relativement riche en glauconie, minéral absent dans les terrains de la vallée de la Marne en amont et en aval de Jablines. Cette absence implique donc que l'argile ne provient pas de ce secteur de la vallée. Régionalement, les niveaux qui renferment de la glauconie sont situés soit à la base du Lutétien (e5a), dans un calcaire et dans un sable quartzueux grossier à débris de silex grossiers, soit dans les sables de l'Yprésien supérieur (e4), mais il ne s'agit jamais d'argiles. Les affleurements les plus proches de ces formations éocènes sableuses ou calcaires se trouvent dans la vallée de l'Ourcq, tributaire de la rive droite de la Marne, en amont de Meaux, à plus de 25 km en droite ligne du site. D'autres niveaux plus éloignés, mais plus conformes à la composition pétrographique, sont présents un peu plus au nord, dans le Valois et le Soissonnais.

Contrairement au vase de Ciry, le gobelet de Jablines n'a donc pas été fabriqué avec une terre locale ni de proximité. Ces deux vases sont très proches au niveau de leurs aspects typologiques et techniques. En dépit de leur morphologie très hollandaise, ils ne peuvent en aucun cas provenir de la basse vallée rhénane où il n'existe pas de formations à glauconie.

LE MOBILIER LITHIQUE

Pierre Allard

NATURE DE L'ASSEMBLAGE

Le mobilier funéraire lithique de la sépulture est composé de trois objets en silex. Les pièces sont fortement patinées.

– Le premier objet est un poignard en silex du Grand-Pressigny, à la patine blanche et bleutée avec

des mouchetures bleues (détermination confirmée par N. Mallet). La pièce a été cassée à la pointe lors du décapage (*fig. 20a et b, n° 1*). Il s'agit d'une lame massive de 215 mm de longueur, mais la partie proximale est tronquée, pour une largeur maximale de 43 mm et une épaisseur moyenne de 9 à 11 mm. Le support présente toutes les caractéristiques d'une lame issue d'un nucléus en livre de beurre, tant par ses dimensions, l'inflexion du profil et sa section que par les traces de préparation encore observables sur le bord droit. En effet, dans la partie médiane du bord dextre, on distingue des enlèvements transversaux larges d'une préparation initiale latérale typique des nucléus en livre de beurre. Le reste du bord a été totalement retouché. Il pourrait donc s'agir d'une lame 5^e ou 6^e.

La forme de ce poignard est dissymétrique, avec le bord gauche plus ou moins rectiligne opposé à un bord droit convexe. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'une lame latérale sous crête, on peut admettre que cela est lié à la morphologie initiale du support.

Sa forme est par ailleurs grossièrement tronquée par des retouches abruptes bipolaires avec écrasement du bord et les deux côtés proximaux adjacents ont également été aménagés par des retouches abruptes directes profondes et réfléchies, réalisées à la percussion dure. La qualité médiocre de ces retouches et leur technique indiquent clairement un aménagement postérieur effectué hors des ateliers de production. En effet, il semble que les lames pressigniennes diffusées soient au préalable en partie régularisées par une fine retouche à la pression (Mallet *et al.*, 2004).

La moitié proximale de ce poignard présente un aménagement faible du bord droit mais par des retouches courtes, irrégulières, parfois écailleuses et semi-abruptes. Le bord gauche montre quelques enlèvements mais une partie du bord d'origine est encore conservée. La partie supérieure (au-delà de 9 cm en partant de la base tronquée) est aménagée par une retouche à la pression bien exécutée, bien visible sur les deux bords et sur la pointe. Une micro retouche s'observe sur tout le fil des deux bords, de moins bonne facture et semi-abrupte, avec une série de réfléchissements courts dans la zone médiane du bord droit. Cette retouche donne un aspect denticulé sur certaines parties du bord.

Enfin, la nervure dextre de la moitié distale de la face supérieure présente un poli/émoussé d'une largeur atteignant le millimètre, particulièrement bien visible sur la partie centrale. Des concrétions sont présentes sur la pointe. La retouche et l'arête émoussée

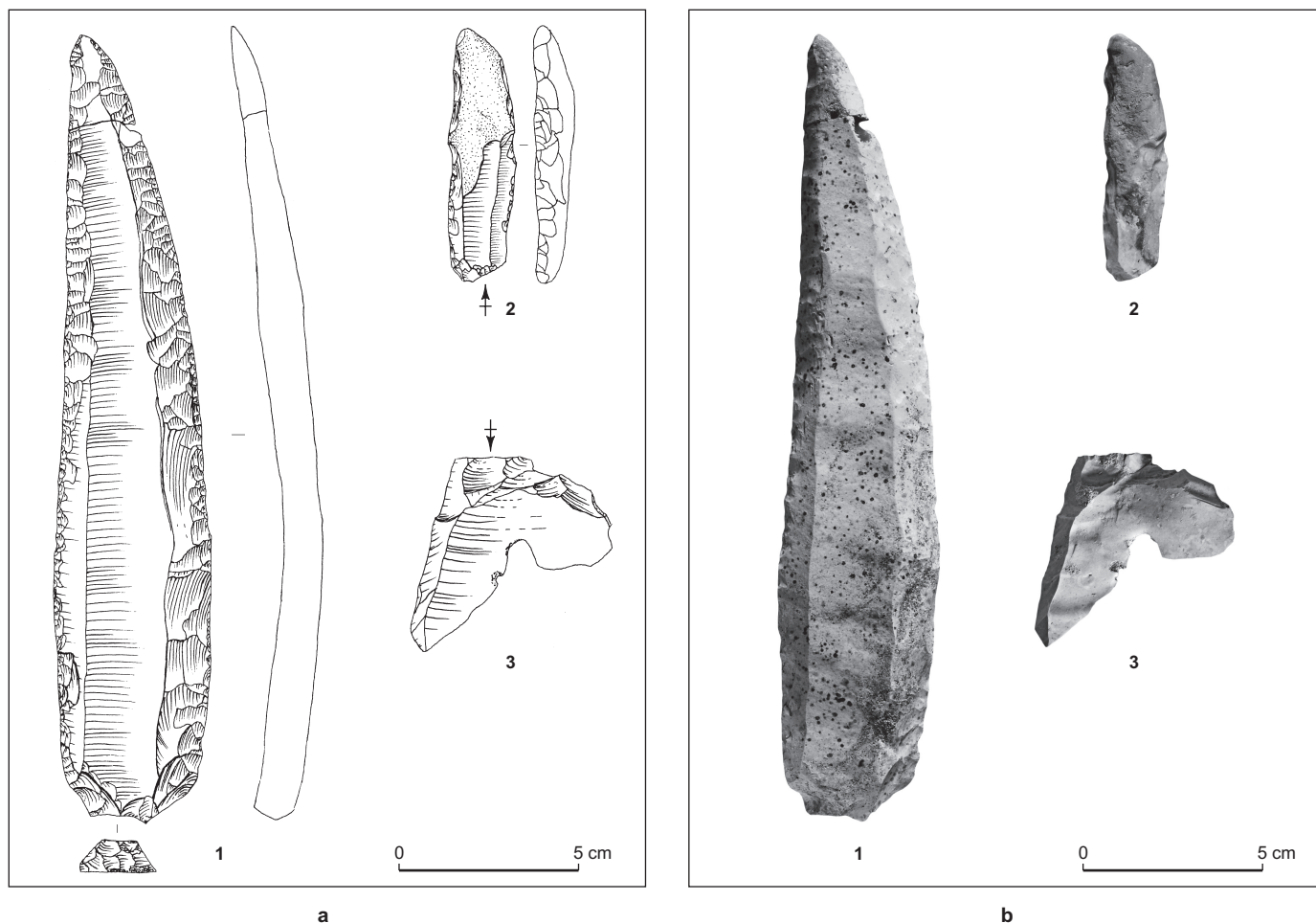


Fig. 20 — Ciry-Salsogne (Aisne). 1, poignard en silex du Grand-Pressigny; 2, pièce émoussée/briquet; 3, éclat brut (a, dessins P. Allard; b, clichés S. Oboukhoff, CNRS).

distinguent clairement la partie proximale de la partie distale, suggérant la présence probable d'un manche et d'un fourreau, ou d'un fourreau court recouvrant seulement la partie distale du poignard.

– Le deuxième objet est une lame émoussée en silex crétacé avec un cortex usé (fig. 20a et b, n° 2). La partie proximale est manquante, la face supérieure porte trois négatifs unipolaires réguliers courts et la partie distale est corticale. Sur le bord droit apparaît une retouche marginale discontinue en partie proximale puis surplombante, écailleuse et large en partie distale. Le bord gauche livre une retouche écailleuse et abrupte. Enfin, la partie proximale est abattue par une importante retouche concave inverse. L'extrémité de l'outil est fortement émoussée ainsi que tout le fil du bord gauche jusqu'à l'angle proximal. Le bord

droit est moins affecté, avec principalement un émoussé léger du fil en partie proximale. Une fine pellicule de couleur rouille recouvre une grande partie de la pièce sur les deux faces, formant un léger dépôt par endroits (fig. 20b, n° 2). Dimensions : 69 × 17 × 8 mm.

– Le dernier objet (fig. 20a et b, n° 3) est un éclat probablement en silex secondaire (mais attribution très incertaine en raison d'une patine grise peu caractéristique), débité à la percussion dure directe (point d'impact bien marqué). La face supérieure présente un schéma unipolaire de deux grands enlèvements puis une succession de petits réfléchissements supérieurs. Aucune retouche ni zone utilisée n'ont pu être observées macroscopiquement. Dimensions : 59 × 50 × 6 mm.

L'ASSEMBLAGE FUNÉRAIRE

Le mobilier lithique est donc constitué de deux outils et d'un éclat brut. Le poignard possède les stigmates d'un objet utilisé ou manipulé d'après l'éroussé de l'arête supérieure et les retouches secondaires des bords. Il faut néanmoins souligner que l'état de ce poignard est à un stade d'abandon assez proche de la morphologie d'origine, sans ravivage important (Beugnier, Plisson, 2004). La pièce éroussée ou briquet, définie par ses stigmates d'utilisation, a été retrouvée à proximité de l'éclat brut, ce qui pourrait former un kit en silex complet pour produire du feu (voir *infra*, l'étude de C. Renard in K. Meunier *et al.*, ce volume, chap. VI, p. 72-74). La position d'origine du poignard n'a pu être observée, mais l'éclat brut était localisé sous le coude droit du sujet inhumé, proche d'un objet en bois de cerf (*fig. 18, n° 2*), alors que le briquet était placé au-dessus du bassin, près d'un vase (*fig. 15, n° 1*).

L'assemblage funéraire présente des caractéristiques qui renvoient au domaine « Cordé » de la basse vallée du Rhin (Salanova, 2000 ; Salanova, Sohn, 2007) et l'on ne compte guère pour le Bassin parisien que les sépultures de Jablines « Le Haut Château » (Laporte *et al.*, 1992) et de La Folie (Tchérémissinoff *et al.*, 2000), qui offrent des comparaisons directes pour le mobilier lithique.

La sépulture de Jablines livre un poignard en silex du Grand-Pressigny, dont la face supérieure est totalement polie. Les ravivages successifs des bords donnent une morphologie dissymétrique dégageant une sorte de soie. À La Folie, l'assemblage en silex est plus hétéroclite et, d'après les auteurs, seul un fragment distal d'une lame première en silex du Grand-Pressigny semble pouvoir être attribué avec certitude au mobilier funéraire. Les autres objets sont soit dispersés dans le comblement de la sépulture, soit, à l'exemple du dernier objet, retrouvés à proximité d'un terrier donc en position incertaine.

En bilan préliminaire, on peut remarquer que le point commun entre toutes ces tombes est la présence d'une lame en silex du Grand-Pressigny.

Dans son inventaire des pièces pressigniennes des sépultures du nord de l'Allemagne et des Pays-Bas, M. Delcourt-Vlaeminck signale la présence récurrente de poignards en silex du Grand-Pressigny et en silex bartonien (Bassin parisien) en association avec des vases de style AOO, AOC ou PFB.

D'un point de vue typologique, le poignard à base tronquée de Ciry-Salsogne est proche des exemplaires à

languette équarrie des Pays-Bas et d'Allemagne, comme ceux de Spahn – qui présentent également la même morphologie convexe que celui de Ciry –, Eext (n°s 1923 et 1970) et Greven-Waltrop (Delcourt-Vlaeminck, 2004).

Cependant, au-delà des ressemblances typologiques, les poignards sont également systématiquement tronqués de leur partie proximale et les faces supérieures polies sont très fréquentes dans la région (Delcourt-Vlaeminck, 2004 ; Mallet, 2006).

Ces caractéristiques sont partagées avec les sépultures individuelles de Jablines (Seine-et-Marne) et de Ciry-Salsogne (Aisne). Il faut également signaler que les lames premières sont également présentes dans les assemblages funéraires septentrionaux mais toujours sous forme de poignard, contrairement à celle de La Folie (Vienne). Ces sépultures sont fréquemment accompagnées de hache dite de combat et/ou de hache à section carrée.

Si une affinité certaine existe entre toutes ces sépultures par la présence de poignards, on peut néanmoins observer certaines divergences régionales. Ainsi, le mobilier singulier des tombes septentrionales (hache marteau et hache à section carrée) n'est pas répertorié dans les ensembles funéraires du nord de la France. On ne constate donc pas d'échanges réciproques pour ces objets lithiques reconnus comme ayant une forte valeur culturelle (contrairement à ce qu'indique la circulation croisée entre la céramique et les poignards [Salanova, 2002]). On peut également mentionner l'absence de briquets dans les sépultures des Pays-Bas et de l'Allemagne. Le briquet et l'éclat qui peut lui être associé sont retrouvés dans d'autres sépultures campaniformes, comme celle de Gurgy (Yonne), mais qui est beaucoup plus tardive (C. Renard in K. Meunier *et al.*, ce volume, chap. VI, p. 72-74).

Les assemblages des trois tombes du Bassin parisien présentent des éléments qui sont inscrits dans la tradition du Néolithique final régional, que ce soit des sépultures individuelles ou collectives (poignard, briquet, éclats, éclats retouchés). Cependant, cette « tradition » funéraire n'est pas strictement respectée car il est étonnant de constater l'absence d'autres catégories d'armes ou d'outils très fréquentes comme les armatures de flèche ou les haches polies (Sohn, 2006). On peut remarquer que les poignards pressigniens sont des objets exogènes au Bassin parisien, ce qui individualise également ces sépultures par rapport aux autres tombes campaniformes qui comportent des éléments en silex local.

L'absence d'armatures de flèche apparaît comme un élément singulier dans la mesure où cet élément fait partie des assemblages funéraires antérieurs au Campaniforme. Sans entrer en profondeur dans les inventaires, il semble que les armatures soient également peu fréquentes dans les sépultures apparentées des Pays-Bas et de l'Allemagne mais apparaissent dans les sépultures plus tardives (Lanting, Waals, 1976).

Une dernière remarque concernant le sexe de l'individu inhumé peut être formulée. Les données concernant l'association des poignards sont encore peu nombreuses, mais il s'agit en général d'un attribut masculin. C'est le cas de la tombe de Ciry-Salsogne, mais pas de la sépulture de Jablines. Néanmoins, pour cette der-

nière, les auteurs indiquent que la détermination du sexe et de l'âge est à prendre avec réserve compte tenu de la mauvaise conservation du squelette (Laporte *et al.*, 1992, p. 224).

L'INDUSTRIE OSSEUSE

Isabelle Sidéra

Longue et arquée, la pièce est tirée d'un segment de merrain de bois de cerf (L. : 167 mm ; ép. : 9 mm). Elle est complète, mais le mauvais état de conservation de la surface nous prive de l'information technique (*fig. 21*).

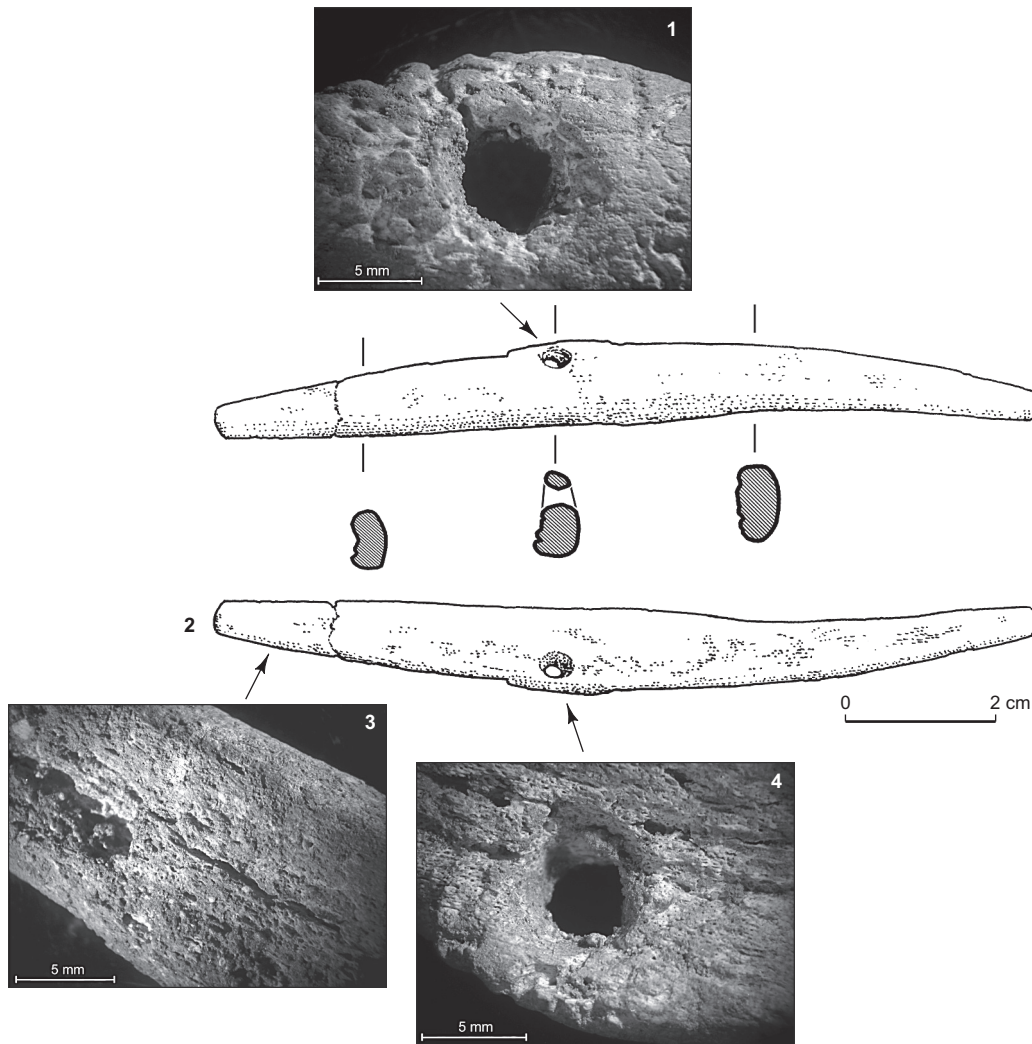


Fig. 21 — Ciry-Salsogne (Aisne). 1, vue de la perforation de la face supérieure corticale de la pièce (grossissement 15 x 0,5); 2, objet en os (dessin G. Montel, CNRS); 3, vue de la face inférieure émoussée vers l'extrémité (grossissement 15 x 0,5); 4, vue de la perforation et du bord externe de la face inférieure de la pièce (grossissement 15 x 0,5) (microphotographies I. Sidéra, CNRS).

L'irrégularité de son contour et la ligne vrillée de son profil suggèrent que la baguette a été extraite par arrachement plus que par sciage. La mise en forme qui a suivi n'a pas cherché à corriger la ligne ni la qualité d'exécution, malgré un certain effort, et reste sommaire. Les extrémités ont été travaillées par amincissement et au centre de la pièce une protubérance a été aménagée, qui comporte une perforation de 5 mm de diamètre. La face inférieure a probablement été abra-

sée. Le forage ne présente pas de traces d'usure lisibles, mais la surface interne, qui semble émoussée, pourrait être usée.

Cette pièce n'a pas d'équivalent connu. Mais son aspect arqué et le fait qu'elle soit perforée au centre rappellent les pendentifs arciformes du Campaniforme réalisés sur des défenses de suidés, comme ceux de Sion « Le Petit Chasseur » (Gallay, Chaix, 1984). Elle pourrait ainsi en constituer une interprétation médiocre.

*
* *

La découverte de la sépulture de Ciry-Salsogne a livré des informations importantes, tant sur l'architecture de la tombe que sur les gestes funéraires ou sur le mobilier associé au sujet inhumé. Des éléments de comparaison pour la structuration particulière de la tombe et la gestuelle funéraire se retrouvent dans les sépultures de Mondelange en Moselle et dans celles d'Altwies

au Luxembourg. Concernant le mobilier, la tombe de Jablines et celle de La Folie sont des exemples qui se rapprochent le plus de Ciry-Salsogne. Cependant, les fouilles récentes dans d'autres régions montrent des éléments architecturés au sein des fosses, ce qui amène à penser que c'est une composante caractéristique des tombes campaniformes.